

RAPPORT LOCAL

AUVERGNE
RHÔNE-ALPES



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique



AUVERGNE RHÔNE-ALPES

- ▶ Le mot du DTH
- ▶ Ça s'est passé en Auvergne Rhône-Alpes
- ▶ Chiffres clés
- ▶ Annexes

LE MOT DU DTH



Guillaume Bonneville
Directeur territorial
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les caractéristiques spécifiques de votre région en matière d'emploi des personnes en situation de handicap ?

L'objectif du préfet de région de dépasser le taux d'emploi de 6% a été atteint grâce à l'augmentation des effectifs des bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en particulier dans la fonction publique hospitalière. Les politiques Handicap se renforcent en interne grâce à la volonté des dirigeants et des organisations syndicales, ainsi qu'au recrutement de référents et à la constitution d'équipes pluridisciplinaires. Cette avancée est complétée par la mobilisation d'un réseau de partenaires au niveau local, l'État, l'AGEFIPH, la région, le réseau pour l'emploi avec qui nous travaillons de concert.

Quelles évolutions percevez-vous dans les attentes des employeurs publics vis-à-vis du FIPHFP ?

Dans le cadre de la dynamique de structuration des politiques handicap, de la mobilisation des aides du FIPHFP et du conventionnement, les employeurs recherchent un accompagnement de proximité. Ils expriment le besoin de simplification, de soutien pour monter en compétence et de lieux d'échange entre pairs. Le succès des manifestations organisées par le Handi-Pacte, telles que les journées de formation pour les nouveaux arrivants, les communautés d'experts de chaque versant de la Fonction publique et les réunions territoriales avec l'appui du réseau pour l'emploi, en est une illustration.

Quelles réalisations, cette année, reflètent le mieux l'engagement du FIPHFP dans votre territoire pour l'emploi des personnes handicapées ?

Dans la continuité des années précédentes, des manifestations départementales et des *jobdating* ont été organisés. Je souhaite mettre en avant la création de la nouvelle commission de mobilité inter-fonction publique sur le territoire d'Annecy. Avec le soutien du Handi-Pacte, huit employeurs des trois versants de la Fonction publique ont décidé de s'investir pour faciliter les parcours professionnels des agents en situation de handicap, favoriser les stages et faciliter l'accès à des postes. Cette initiative prometteuse se poursuivra en 2025 et devrait être mise en place dans d'autres départements.

ÇA S'EST PASSÉ EN AUVERGNE RHÔNE-ALPES

<https://www.fiphfp.fr/nos-regions/auvergne-rhone-alpes>

LA VILLE DE LYON RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AUX CÔTÉS DU FIPHFP

Le 30 avril 2024, la Ville de Lyon a organisé une journée dédiée à la découverte des métiers municipaux pour les personnes en situation de handicap, présentant 230 métiers accessibles. Lors de cet événement, une convention pluriannuelle 2024-2027 a été signée entre Laurent Basseti, adjoint au maire, et Séverine Baudouin, directrice adjointe du FIPHFP.



Une politique volontariste pour une ville inclusive

Cette convention s'inscrit dans la dynamique du Plan Handicap 2023-2026 de la Ville de Lyon. Elle fixe un objectif d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi à 9,10% et prévoit la nomination d'un référent handicap pour accompagner les agents tout au long de leur carrière, améliorer les conditions de travail et renforcer l'accueil, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

UN WEBINAIRE CONSACRÉ AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le 29 avril 2024, le Handi-Pacte Auvergne Rhône-Alpes a relancé sa série de webinaires flash « Les BâBA du handicap au travail ». Ce premier épisode a rassemblé une centaine de participants et était consacré à l'apprentissage comme voie d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la Fonction publique.

Partages d'expérience et ressources du FIPHFP

Murielle Bazin et Catherine Dubreuil, référentes handicap, ont partagé leurs expériences de recrutement d'apprentis handicapés, en détaillant les politiques de leurs structures et en répondant aux questions des participants. Le webinaire a également présenté les étapes clés du recrutement, les aides financières du FIPHFP et un rétroplanning pour faciliter la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

Ce webinaire marque le début d'une série de trois sessions prévues pour 2024. Le prochain épisode, prévu pour le 25 juin 2024, portera sur la Période de Préparation au Reclassement (PPR).

LE FIPHFP RENOUVELLE SON ENGAGEMENT AVEC L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Le 27 mai 2024, une nouvelle convention pluriannuelle 2024-2027 a été signée entre le FIPHFP et l'Université Clermont Auvergne. Cette convention reflète une politique ambitieuse en faveur de l'inclusion et du développement des actions liées au handicap.



Objectifs et axes stratégiques

L'université vise un taux d'emploi de 6 % d'ici 2027 et prévoit :

- Le recrutement annuel d'au moins deux travailleurs handicapés et cinq apprentis.
- L'adaptation de 165 postes de travail avec des études ergonomiques.
- La formation des agents et des tuteurs pour mieux accompagner les travailleurs handicapés.
- L'amélioration de l'accessibilité numérique grâce à des audits et des appuis spécifiques.
- La sensibilisation continue des collaborateurs et des actions innovantes, comme la participation à des forums de recrutement spécialisés.

ÉCHANGES DE PRATIQUES ENTRE RÉFÉRENTS HANDICAP D'ÉCOLES ET D'UNIVERSITÉS

Le 11 juin 2024, le FIPHFP en Auvergne Rhône-Alpes a organisé une rencontre d'échanges de pratiques à l'École Normale Supérieure de Lyon, réunissant près de dix référents handicap.

Retour sur l'enquête et définition des missions

Les résultats de l'enquête « Panorama des référents handicap », réalisée en octobre 2023, ont été présentés, offrant une vue d'ensemble sur la fonction de référent handicap dans les écoles et universités. Sur cette base, des ateliers ont permis aux participants d'identifier les missions spécifiques liées à leur environnement professionnel et d'échanger des bonnes pratiques.

RENCONTRE DES RÉFÉRENTS HANDICAP DÉDIÉE AU PARCOURS PROFESSIONNEL DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le 3 octobre 2024, plus de 70 personnes se sont réunies au Centre de gestion du Rhône pour une journée thématique sur les parcours professionnels des agents en situation de handicap, organisée par le FIPHFP en Auvergne Rhône-Alpes.

Favoriser les parcours professionnels inclusifs

Cette journée a permis d'aborder les étapes clés du parcours professionnel des agents en situation de handicap, avec des échanges autour des solutions de maintien dans l'emploi, du reclassement et des possibilités d'évolution. Les participants ont également partagé

leurs expériences et discuté des dispositifs existants pour soutenir les agents tout au long de leur carrière.

Ces initiatives témoignent de l'engagement du FIPHFP à renforcer l'inclusion et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les différentes étapes de leur vie professionnelle.

CHIFFRES CLÉS

Déclaration 2024 – Situation au 31/12/2023 - Hors employeurs nationaux. Le taux d'emploi et les BOE sont calculés sur la base déclarative des employeurs assujettis avec ou sans contribution (hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire).

6,40 % vs 6.04% en 2023

TAUX D'EMPLOI DIRECT DANS LA FONCTION PUBLIQUE

4,93 %

vs 4,65 % en 2023
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



5,52 %

vs 5.21% en 2023
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



7,25%

vs 6.85 % en 2023
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



22 097 vs 20 564 en 2023

BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

1 730

vs 1 629 en 2023
dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



6 737

vs 6 292 en 2023
dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



13 630

vs 12 643 en 2023
dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



3 931 vs 3 402 en 2023

RECRUTEMENTS

284

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



1 157

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



2 490

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**



784 vs 707 en 2023

MAINTIENS DANS L'EMPLOI

13

dans la fonction
publique **D'ÉTAT**



365

dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**



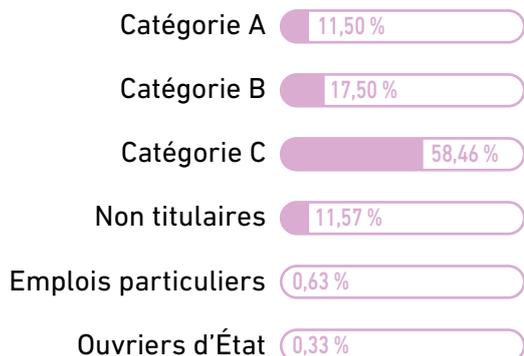
406

dans la fonction
publique **TERRITORIALE**

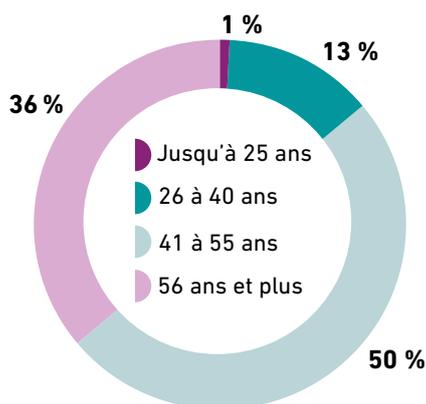


LES BOE EN 2024

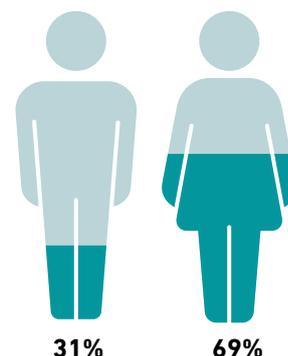
STATUT



ÂGE



GENRE



CATÉGORIE

Agents ayant fait l'objet d'un placement en Période de Préparation au Reclassement (PPR)	0,54%
Agents ayant fait l'objet d'une décision de reclassement	6,77%
Agents recrutés sur un emploi réservé	0,36%
Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	0,40%
Sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une rente ou d'une allocation d'invalidité	0,03%
Titulaires d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)	9,84%
Titulaires d'une carte d'invalidité ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité »	0,79%
Titulaires d'une pension d'invalidité	1,05%
Titulaires d'une rente d'invalidité avec une incapacité permanente au moins égale à 10 %	1,27%
Travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH (RQTH et assimilé)	78,31%
Travailleurs sur emplois particuliers	0,63%

DÉTAIL DES EFFECTIFS

	EFFECTIFS (ETR)				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
AIN	233	6 285	9 691	16 209	8	350	618	976	3,43%	5,57%	6,38%	6,02%
ALLIER	187	8 382	6 901	15 470	8	554	479	1 041	4,28%	6,61%	6,94%	6,73%
ARDÈCHE	158	5 040	6 548	11 746	4	277	400	681	2,53%	5,50%	6,11%	5,80%
CANTAL	210	3 310	3 369	6 889	12	199	250	461	5,71%	6,01%	7,42%	6,69%
DRÔME	304	7 689	11 048	19 041	14	406	736	1 156	4,61%	5,28%	6,66%	6,07%
HAUTE-LOIRE	234	3 788	4 279	8 301	9	204	367	580	3,85%	5,39%	8,58%	6,99%
HAUTE-SAVOIE	360	10 683	19 289	30 332	21	532	1 225	1 778	5,83%	4,98%	6,35%	5,86%
ISÈRE	8 205	17 505	32 040	57 750	443	904	2 314	3 661	5,40%	5,16%	7,22%	6,34%
LOIRE	1 837	14 849	15 795	32 481	81	919	1 096	2 096	4,41%	6,19%	6,94%	6,45%
PUY-DE-DÔME	4 104	11 623	16 629	32 356	212	709	1 087	2 008	5,17%	6,10%	6,54%	6,21%
RHÔNE	17 547	25 693	49 854	93 094	830	1 284	4 289	6 403	4,73%	5,00%	8,60%	6,88%
SAVOIE	1 715	7 241	12 626	21 582	88	399	769	1 256	5,13%	5,51%	6,09%	5,82%

LES CONTRIBUTIONS EN 2024

Sources : Contrôle de gestion de la DPS/CDC ; Relevés de décision du Comité d'engagement ; PV des Comités nationaux et locaux ; Outil TRIO – Données hors employeurs nationaux.

8 719 075 € vs 10 260 460 € en 2023

CONTRIBUTIONS ÉMISES

1 403 663 €

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



4 806 367 €

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



2 509 045 €

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



6 207 577 € vs 6 732 196 € en 2023

INTERVENTIONS DIRECTES FINANCÉES

387 176 €

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



1 266 521 €

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



4 553 879 €

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



2 166 117 €

vs 2 778 635 € en 2023

DANS LE CADRE DES AIDES PLATEFORME

71 830 €

dans la fonction publique **D'ÉTAT**



482 868 €

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**



1 611 418 €

dans la fonction publique **TERRITORIALE**



4 041 460 €

vs 3 953 561 € en 2023

AU TRAVERS DES CONVENTIONS EMPLOYEURS

315 346 €

dans la fonction publique **D'ÉTAT**

783 653 €

dans la fonction publique **HOSPITALIÈRE**

2 942 461 €

dans la fonction publique **TERRITORIALE**

DONT 701 821 €

vs 1 249 259 € en 2023

EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE



14 583 €

dans la **FPE**



93 753 €

dans la **FPH**



593 485 €

dans la **FPT**

LES CONVENTIONS EN 2024

13 CONVENTIONS VALIDÉES EN 2024
PAR LE COMITÉ LOCAL
POUR UN TOTAL DE
6 952 873 €

1 Primo Convention

206 090 €

1 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
206 090 €



12 Renouvellements

6 746 783 €

1 dans la fonction
publique **D'ÉTAT**
270 000 €



1 dans la fonction
publique **HOSPITALIÈRE**
1 504 878 €



10 dans la fonction
publique **TERRITORIALE**
4 971 905 €



ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT

Le Préfet de région ou son représentant

Titulaires

Victorien STOLL
Soheir SAHNOUNE

Suppléants

Sandrine CORNUT
Florence COISSARD

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Nathalie BRUNEAU
Daniel DUBOST
Claudie COSTE

Suppléants

Bertrand ARTIGNY
Zemorda KHELIFI

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

Élisabeth LAPRUGNE-GARCIA
Anne-Sophie GONZALVEZ

Suppléants

Caroline TREINS
Serge MALACCHINA

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS

Titulaires

Céline VUILLARD
Nathalie PETIT
Denis LAVERDURE
Sarah MONDESIR
Jean-Pierre RIOUFRAIT
Valérie HAELEWYN
Cyrille BENOIT
Chaiba JANSSEN

Suppléants

Pierre-Jean DECROZE
Sébastien NICOLAS
Clément ENÉE
Muriel SEAUVE
Manuel MILET-ANSELMO
Florence BOYER
Ghislaine DAGNON
Elisabeth PONSARD

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Anne VALLA
Jean-Paul LIGNELET

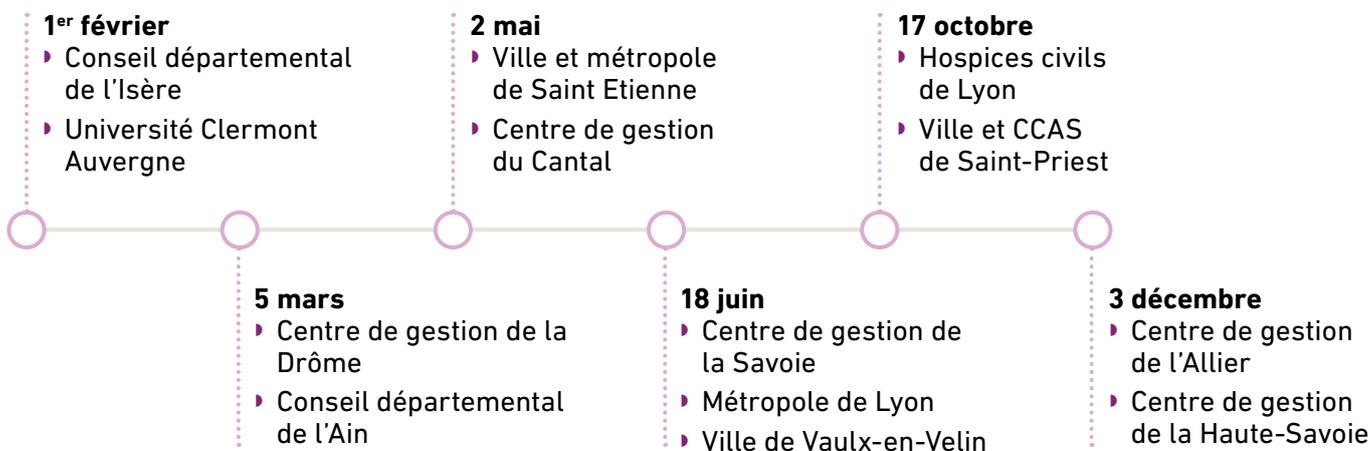
Suppléants

Sabine GODDET
Myriam FERNANDEZ

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Marie-Laure BELAIR DARGENT
Philippe GIRAUD

SÉANCES DU COMITÉ LOCAL



GLOSSAIRE

AGEFIPH: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

ARS: Agence régionale de santé.

BOE: Bénéficiaire de l'obligation d'emploi.

Cap emploi: Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

CCAS: Centre communal d'action sociale

CD: Conseil départemental

CDG: Centre de gestion de la Fonction publique.

CEP: Conseiller en évolution professionnelle.

CHEOPS: Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés.

CHRU: Centre hospitalier régional universitaire.

CNFPT: Centre national de la fonction publique territoriale.

DEA: Dispositif emploi accompagné

DGAFP: Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DINUM: Direction interministérielle du numérique de l'état.

DOETH: Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

DREETS: Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

DTH: Directeur/trice territorial/e au handicap.

DuoDay: Journée nationale pendant laquelle un employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien.

EA: Entreprise adaptée.

EHESP: École des hautes études en santé publique.

ESAT: Établissement et service d'aide par le travail.

ESMS: Établissement ou service social ou médico-social.

ETR: Effectif total rémunéré.

FALC: Facile à lire et à comprendre.

FFH: Fédération française handisport.

FIPHFP: Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.

FPE: Fonction publique d'État.

FPH: Fonction publique hospitalière.

FPT: Fonction publique territoriale.

Handi-Pacte: Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap.

MDPH: Maison départementale des personnes handicapées.

PFRH: Plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

PPR: Période de préparation au reclassement.

PRITH: Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

PRST: Plan régional de santé au travail.

RGAA: Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité.

RQTH: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.

SEEPH: Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées.

SPE: Service public pour l'emploi.

TH: Travailleur handicapé.

TMS: Troubles musculosquelettiques.

TSA: Troubles du spectre de l'autisme.



NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

